

pas concurrence au fabricant canadien. Mon honorable ami trouvera plus de patriotisme chez les habitants de l'Australie; mais je crains fort d'avoir à constater que ces gens-là sont prêts à commercer avec le Canada à des conditions telles que le fabricant canadien ne puisse faire la concurrence au fabricant de l'Australie sur le marché de cette colonie. Quoi qu'il en soit, qu'il entreprenne la tâche et, s'il réussit à nous rapporter une convention avantageuse, il pourra compter sur notre appui sincère.

**M. MACLEAN (Halifax):** Je désire exprimer la satisfaction que j'ai éprouvée d'entendre les observations que nous a soumises l'un des honorables représentants de Montréal (M. Ames), observations excessivement intéressantes et qui font voir, sous un jour tout nouveau, les avantages qu'offre le commerce entre le Canada et l'Australie. Je prends la parole pour conseiller à l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie qu'à la conférence qui aura lieu à Ottawa au mois de mars prochain avec les représentants des Antilles anglaises, le Gouvernement canadien invite ceux qui sont intéressés à la navigation qui se fait entre Saint-Jean (N.-B.), Halifax (N.-E) et les Antilles.

La question du commerce entre le Canada et les Antilles maritimes repose en grande partie sur celle des moyens de transport; c'est un problème qu'il est très difficile de résoudre, certes. Dans quelques-unes des conclusions offertes par la commission des Antilles au sujet du service maritime entre le Canada et les Antilles on relève certaines erreurs. Il est impossible d'appliquer quelques-unes de ces conclusions. Je tiens à faire observer à l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie qu'un service par steamers entre le Canada et les Antilles dont le point de départ est Halifax, ne peut avoir tout le succès voulu, parce que les steamers sont obligés de faire escale à Saint-Jean, port où il ne prennent qu'un trafic très restreint que pourraient transporter aussi rapidement la compagnie des bateaux à vapeur en faisant disparaître les taux de transport élevés réclamés par la compagnie du chemin de fer Saint-Jean-Halifax, faisant ainsi de cette ville un port d'où l'on pourrait expédier les marchandises au cours de toute l'année. On pourrait, cependant, assurer au port de Saint-Jean un autre service de bateaux à vapeur qui serait aussi avantageux que l'est celui qui existe maintenant. J'ai pris la parole simplement pour conseiller à l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie de se prévaloir de tous les renseignements qu'il peut obtenir des citoyens de Saint-Jean et d'Halifax qui se sont trouvés intéressés durant plusieurs années à notre commerce avec les Antilles.

Sir WILFRID LAURIER.

**M. W. S. MIDDLEBRO (Grey-nord):** Monsieur l'Orateur, je n'aurais pas pris part à cette discussion si je n'avais reçu d'un de mes électeurs une lettre qui fait voir combien il est désirable d'établir des relations commerciales plus étendues entre le Canada et les colonies de l'Australie. Nous avons dans la ville d'Owen-Sound une compagnie, la "North American Bent Chair", à responsabilité limitée, qui ne fabrique que des chaises. On m'informe que durant l'année dernière cette compagnie a expédié en Australie et à la Nouvelle-Zélande pour \$171,000 de chaises; on me dit que si nous pouvions obtenir une préférence sur les marchés de l'Australie et une augmentation de la préférence dont profite la Nouvelle-Zélande, cette compagnie pourrait doubler le volume de ses exportations jusqu'à leur faire atteindre une valeur d'environ \$400,000 par année. C'est un exemple de ce que le Canada pourrait accomplir si nous avions une préférence sur les marchés de l'Australie.

**M. PUGSLEY:** L'honorable député peut-il me dire par quels ports on expédie principalement ces marchandises à l'Australie?

**M. MIDDLEBRO:** Je ne puis répondre d'une manière précise, mais je crois qu'on expédie ces marchandises principalement par les ports de l'Atlantique.

**M. PUGSLEY:** Par les ports canadiens ou par le port de New-York?

**M. MIDDLEBRO:** Tout probablement par les ports canadiens. Je suis heureux d'apprendre que le ministre du Commerce et de l'Industrie a déjà fait des démarches en vue d'une conférence où l'on discutera cette question. J'approuve la plupart des observations que nous a faites l'ex-ministre des Travaux publics, mais je ne puis l'approuver lorsqu'il cherche à démontrer que l'attitude prise par l'honorable ministre du Commerce et de la l'Industrie dans le but d'obtenir pour le Canada une préférence sur le marché de l'Australie, n'est pas conforme à l'attitude qu'il a prise lorsqu'il a combattu la convention de réciprocité soumise par l'ancien Gouvernement. Je crois pouvoir démontrer qu'elle était parfaitement d'accord avec l'attitude qu'il a prise antérieurement, parce que, si nous avions adopté cette convention de réciprocité, nous ne pourrions pas aujourd'hui discuter la possibilité de relations commerciales plus avantageuses avec l'Australie; nous aurions été privés de la seule arme que nous possédons pour obtenir cette préférence commerciale avec l'Australie, je veux parler de notre pouvoir d'accorder à cette colonie certaines concessions en retour de ce que nous pouvons recevoir d'elle. Si cette convention de réciprocité avait été approuvée, l'Australie aurait été en mesure d'envoyer au Canada